

Demande de Propositions (DdP)

IUCN 2023-09 P04337 DR.02

Bureau de l'IUCN au Cameroun

Évaluation de l'état de conservation de 10 espèces de flore et de faune menacées ou endémiques dans les parcs nationaux de Waza et de la Bénoué et élaboration de leurs plans de conservation du climat.

Bureau régional de l'IUCN pour l'Afrique centrale et occidentale

ACREGIR : Augmenter la résilience des communautés locales face aux changements climatiques

ressources naturelles

grée des

une Proposition. Veuillez lire attentivement les informations et les instructions car le non-respect des instructions peut entraîner la disqualification de votre Proposition pour ce Marché.

1. EXIGENCES



4.3. Critères de Pré qualification

6. EXPLICATION DE LA PROCÉDURE DE PASSATION DES MARCHÉS

6.1.

seuls les soumissionnaires invités peuvent soumettre une proposition. L'UICN invite généralement quatre à six soumissionnaires à soumettre une proposition.

6.2. Nous vous invitons à poser des questions ou à demander des éclaircissements concernant ce de la date limite pour la soumission des questions à la Section 3.1.

6.3. Toutes les propositions doivent être reçues avant la date limite de soumission indiquée à la Section 3.1 ci-dessus. Les propositions en retard ne seront pas prises en considération. Toutes les propositions reçues avant la date limite de soumission seront évaluées par une équipe de trois évaluateurs ou plus, conformément aux critères d'évaluation énoncés dans la présente DdP. Aucun autre critère ne sera utilisé pour évaluer les propositions. Le contrat sera attribué au soumissionnaire dont la proposition a reçu la Note Totale la plus élevée. L'UICN se réserve toutefois le droit d'annuler le marché et de ne pas attribuer de contrat du tout.

6.4. L'UICN contactera le soumissionnaire dont la proposition a obtenu la meilleure note pour finaliser le contrat. Nous contacterons les soumissionnaires non retenus après l'attribution du contrat et leur fournirons des informations détaillées. Le calendrier à la Section 3.1 donne une estimation de la date à laquelle nous pensons que nous aurons achevé l'attribution du contrat, mais cette date peut changer

7.5. Chaque soumissionnaire ne doit soumettre qu'une seule proposition, que ce soit à titre individuel ou en tant que partenaire d'une coentreprise. Dans le cas d'une coentreprise, une société n'est pas autorisée à participer à deux coentreprises différentes pour le même marché, et une société n'est pas autorisée à soumettre une proposition à la fois en son nom et dans le cadre d'une coentreprise pour le même marché. Un soumissionnaire qui soumet ou participe

à plus d'une proposition (autrement qu'en tant que sous-traitant ou dans le cas d'alternatives qui ont été autorisées ou demandées) entraîne la disqualification de toutes les propositions auxquelles il participe.

7.6. En prenant part à cette passation de marché, vous acceptez les conditions énoncées dans la présente DdP, notamment les suivantes :

Il est inacceptable de donner ou d'offrir un cadeau ou une contrepartie à un employé ou à un autre représentant de l'UICN en tant que récompense ou incitation liée à l'attribution d'un contrat. Une telle action donnera à l'UICN le droit de vous exclure de ce marché et de tout autre marché futur, et de mettre fin à tout contrat qui aurait été signé avec vous.

Toute tentative d'obtenir des informations d'un employé ou d'un autre représentant de l'UICN concernant un autre soumissionnaire entraînera la disqualification

Toute fixation de prix ou collusion avec d'autres soumissionnaires dans le cadre de ce marché donnera à l'UICN le droit de vous exclure, ainsi que tout autre soumissionnaire impliqué, de ce marché et de tout autre marché futur, et pourra constituer une infraction pénale.

8. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

8.1. L'UICN respecte le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne. Les informations que vous soumettez à l'UICN dans le cadre de ce marché seront traitées de manière confidentielle et ne seront partagées que dans la mesure où cela est nécessaire pour évaluer votre proposition conformément à la procédure expliquée dans la présente DdP, et pour conserver d'une piste d'audit claire. A des fins d'audit, l'UICN est tenue de conserver l'intégralité de votre proposition pendant 10 ans après la fin du contrat et de la mettre à la disposition des auditeurs internes et externes et des bailleurs, sur demande.

8.2. Dans la Déclaration d'engagement (Pièce jointe 2), vous devez donner à l'UICN la permission expresse d'utiliser les informations que vous soumettez de cette manière, y compris les données personnelles qui font partie de votre proposition. Lorsque vous incluez des données personnelles de vos employés (par exemple, des CV) dans votre proposition, vous devez obtenir l'autorisation écrite de ces personnes pour partager ces informations avec l'UICN, et pour que l'UICN utilise ces informations comme indiqué au point 8.1. Sans ces autorisations, l'UICN ne sera pas en mesure d'examiner votre proposition.

Annexe 1 : Évaluation de l'état de conservation de 10 espèces de flore et de faune menacées ou endémiques dans les parcs nationaux de Waza et de la Bénoué et élaboration de leurs plans de conservation du climat.

À propos de ces TDR :

Cadre institutionnel

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est une union composée d'organisations gouvernementales et de la société civile. Il fournit aux organisations publiques, privées et non gouvernementales les connaissances et les outils qui permettent le progrès humain, le développement é5(c)3(na)3oo

Les espèces menacées sont parfois caractérisées par la mesure de la dynamique de population de la **dépréciation**

Améliorer les connaissances sur la vulnérabilité des écosystèmes au changement climatique, l'adaptation basée sur les écosystèmes et les opportunités d'entreprises intelligentes face au climat ;

M
résilience au changement climatique des communautés ciblées.

L'UICN recherche une équipe ou une entreprise de consultants qualifiée pour fournir un soutien technique dans l'évaluation de l'état de conservation de 10 espèces de flore et de faune menacées ou endémiques, ainsi que pour élaborer un plan de conservation du climat pour chacune des espèces.

Parcs nationaux géophysiques, climatiques et socio-économiques de la Bénoué et de Waza

Les parcs nationaux de la Bénoué et de Waza sont situés respectivement dans les régions du Nord et de l'Extrême

Durée de la consultation :

La durée de cette mission s'étendra sur la période de 2 Mois, à compter de la signature du contrat jusqu'au 30 février 2024.

Exigences de qualification

La consultation sera attribuée à une équipe ou un cabinet de consultants répondant aux critères suivants :

Le consultant principal et les experts doivent avoir au moins une maîtrise en écologie, gestion des ressources naturelles, gestion des aires protégées, gestion de la faune, foresterie, biodiversité ou dans des domaines connexes. Le doctorat est un atout supplémentaire;

Minimum 10 ans d'expérience professionnelle dans les évaluations écologiques et de la biodiversité et/ou dans des domaines connexes au niveau local et régional. Expérience dans la fourniture de rapports analytiques complets de qualité ;

d'enquête et de l'évaluation des espèces dans l'écosystème du Sahel au Cameroun ;

Expérience des outils d'enquête sur la faune et de l'application des technologies SIG et de télédétection ;

Expériences et compétences en développement et opérationnalisation de bases de données ;

Une solide éthique de travail axée sur la livraison, avec une capacité avérée à fournir des livrables dans les délais et avec un budget limité ;

Capacité à présenter les données de manière concise et claire ;

Bonne maîtrise de la langue anglaise et/ou française.

Calendrier de paiement suggéré

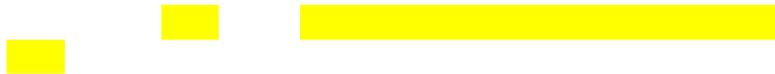
Livrable	Pourcentage de paiement	Dates aision (2023)
-----------------	--------------------------------	--------------------------------

1. PRESTATIONS

1.1 Le Consultant [courte description des prestations], accomplira les tâches et livrera les livrables
-jointe (ci-après les « Prestations ») ;

1.2 L'UICN se réserve le droit de demander tout rapport (d'avancement, financier ou autre, en plus de ceux exigés par le présent Contrat) qui pourrait être considéré comme raisonnablement nécessaire pour prouver que les résultats obtenus sont satisfaisants au regard du présent Contrat. Tous les dossiers financiers et autres documents pertinents relatifs au présent Contrat peuvent faire l'objet d'une inspection et/ou d'une vérification à la discrétion de l'UICN ou du donateur. Le Consultant accepte de permettre à l'UICN ou au(x) vérificateur(s) du donateur d'accéder à ces dossiers pendant les heures ouvrables normales et d'autoriser des entretiens avec tout employé qui pourrait raisonnablement avoir des informations relatives à ces dossiers. En cas d'inspection ou d'audit, l'UICN ou le donateur doit fournir au Consultant un préavis écrit raisonnable.

1.3 Le Consultant ne sous-traitera pas les Prestations à des tiers sans le consentement écrit



8.3 Le Consultant sera tenu de :

8.3.1 Ne pas divulguer à des tiers les résultats du travail réalisé dans le cadre des Prestations ;

8.3.2 Dévoiler le savoir-

ssement des Prestations et uniquement dans la mesure nécessaire à la bonne exécution des Prestations, ou à des personnes liées au Consultant par des obligations non moins strictes que celles mentionnées dans le présent Contrat.

10.5 Aucune des Parties n'a le droit d'utiliser le nom, le logo et/ou d'autres marques de l'autre Partie sur quelque support que ce soit et à quelque fin que ce soit sans le consentement écrit préalable de l'autre Partie pour chaque cas d'utilisation.

11. RESPONSABILITÉS

de fournir les Prestations ainsi que de la violation des obligations du Consultant comprises dans le présent Contrat. omissions au moment

12 COMMUNICATION ET NOTIFICATIONS

contenir les informations suivantes :

	Coordonnées du Consultant
[nom]	[nom]
[titre]	[titre]
[adresse]	[adresse]
[Téléphone]	[Téléphone]
[Email]	[Email]

12.2 En cas de remplacement de la personne de contact, le représentant autorisé de chaque Partie (ils sont acceptés).

13 FRAUDE, CORRUPTION ET ÉTHIQUE

13.1 Le Consultant doit respecter des principes et des standards de conduite équivalents à ceux énoncés dans la section 4 du Code de conduite et d'éthique professionnelle pour le Secrétariat, disponible sur https://www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/code_of_conduct_and_professional_ethics_fi_nal_fr_april2013.pdf. En signant le présent Contrat, le Consultant confirme le Code.

13.2 Le Consultant prend toutes les mesures nécessaires pour prévenir toute situation où la mise en d'affinité politique ou nationale, de liens familiaux ou affectifs ou de tout autre intérêt partagé.

13.3 Le Consultant déclare et garantit qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts potentiels ou réels en on du présent Contrat, le Consultant prend connaissance de faits qui constituent ou peuvent donner lieu à un conflit d'intérêts, il en informe sans délai et par écrit la personne de contact de l'UICN visée à la clause 12.1. Le Consultant prend immédiatement toutes les mesures nécessaires pour remédier à cette situation. L'UICN se réserve le droit de vérifier que les mesures prises sont appropriées et peut exiger que des mesures supplémentaires soient prises dans un délai déterminé.

16.3.3 Nonobstant ce qui précède, les Parties peuvent convenir d'une suspension ou d'une extension du Contrat selon ce qu'elles jugent approprié. À la fin de l'événement de force majeure, l'exécution des services suspendus reprend sans délai.

16.3.4 I F14()-391Pave su ai5(s)-1() a e ,ee M-3(a)j-4(ex13(ure)] TJETQq0.000008866 0 594.96 841.92 re

18.5 Chaque Partie renonce à tout droit de compensation pour tout paiement dû en vertu des présentes et accepte de payer toutes les sommes dues, indépendamment de toute compensation ou demande reconventionnelle.

18.6 Toutes les clauses qui doivent logiquement survivre à la résiliation du présent Contrat devront lui survivre. Le présent Contrat peut être signé en plusieurs exemplaires, chacun d'eux étant considéré comme un original, mais tous, pris ensemble, constituent un seul et même Contrat.

Les Parties conviennent que les exemplaires signés peuvent être transmis par courrier électronique dans un fichier de données au format « .pdf » ou une signature électronique (par exemple, DocuSign ou une technologie de signature électronique similaire) et être ensuite conservés sous forme électronique, et que dans ce cas, cette signature crée une obligation valide et contraignante pour la Partie qui l'exécute, avec la même force et le même effet que si ce « .pdf » ou cette page de signature électronique était un original.

UICN, Union internationale pour

[Redacted signature line]

[Redacted signature line]